

Liste des pièces à fournir pour une première inscription administrative à l'université Claude Bernard Lyon 1

Attention : Les documents étrangers doivent être présentés traduits en Français

DOCUMENTS RELATIFS A L'IDENTITE, AUX ASSURANCES, A LA SANTE ET MOYENS DE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

- **Pour toutes et tous :**
 - l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquiescée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> . Les étudiants exonérés doivent également s'acquiescer de la CVEC (par exonération) et présenter l'attestation.
 - présentation d'un document officiel d'identité et sa photocopie ;
 - une photo d'identité prise tête nue (avec votre nom au dos) ;
 - une attestation d'assurance Responsabilité Civile qui couvre l'étudiant-e durant les enseignements et les stages de l'année universitaire en cours ;
 - **un mode de paiement (indispensable)** : carte bancaire (carte de paiement) ou chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- **Pour les étudiant-e-s mineur-e-s**, autorisation parentale (voir modèle ci-joint).
- **Pour les étudiant-e-s français-e-s de moins de 25 ans seulement :**
 - photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) ou à défaut attestation de recensement ;
- **Pour les étudiant-e-s boursier-e-s seulement**, attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) et sa photocopie concernant l'année en cours.
- **Pour les étudiant-e-s s'inscrivant dans une formation de STAPS seulement :** un certificat médical de non contre-indication de la pratique d'activités sportives datant de moins de 3 mois.

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

- **Pour les bachelier-e-s de l'année (2018) :** original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat.
- **Pour les bachelier-e-s des années antérieures :**
 - original et photocopie du diplôme du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires) ;
 - original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat (ou du diplôme de fin d'études secondaires) ;
 - numéro INE (BEA) figurant sur le relevé de notes du baccalauréat ;
 - attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée
- **pour une inscription en première année commune aux études de santé seulement :** relevé officiel de scolarité accomplie depuis le bac et/ou attestations des activités professionnelles exercées depuis la fin de la scolarité.
- **Pour les étudiant-e-s déjà inscrit-e-s l'année antérieure dans une université française**, attestation de demande de transfert de dossier (à retirer auprès de l'université de départ). Les étudiant-e-s venant d'une autre formation de Lyon 1 ne sont pas concernés-e-s.
- **Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en double cursus ou étudiant-e-s salarié-e-s :** fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, contrat de travail).
- **Pour les étudiants s'inscrivant en première année de licence STS, en première année de licence STAPS, en Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), en première année de DEUST, en première année de CUPGE (cursus préparatoire aux grandes écoles) ou en PCPM (Préparation aux Concours ParaMédicaux) et admis via la plateforme Parcoursup :** originaux et photocopies des bulletins de notes de première et de terminale